

## Communication Financière

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du Crédit du Maroc s'est réunie le 15 avril 2016 à dix heures au Centre de Formation du Crédit du Maroc, sis Boulevard Aboubaker Al Kadiri, Sidi Mâarouf – Casablanca, sous la présidence de Madame Saïda Lamrani Karim, Président du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et les résolutions qui lui ont été soumises.

Les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2015, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, l'état des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) qui ont été publiés préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire, dans le journal d'annonces légales «Le Matin» n°15885 du 10 mars 2016, n'ont subi aucune modification et sont disponibles sur le site internet de la banque à l'adresse : [www.cdm.co.ma](http://www.cdm.co.ma)

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de procéder à la distribution d'un dividende brut de 8 dirhams par action, à partir du 23 juin 2016.